



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# Biodiversité en Auvergne-Rhône-Alpes

## Un territoire qui agit

### De nombreux acteurs, une coordination à poursuivre

Les acteurs institutionnels disposant d'une politique spécifique à la préservation de la biodiversité sont nombreux à l'échelle d'une grande région comme Auvergne-Rhône-Alpes :

- **l'État** avec les services déconcentrés du ministère de l'écologie et de l'agriculture (DREAL, DRAAF, DDT) et ses opérateurs (Office français de la Biodiversité, les 3 agences de l'eau du territoire, 3 parcs nationaux) ;
- **les collectivités territoriales** et leurs groupements, avec la Région en chef de file sur la politique biodiversité, les conseils départementaux, les métropoles, les PNR, CBN, les agglomérations et jusqu'aux communes.

Pour faciliter la coordination de ces différentes politiques, l'État et la Région ont formalisé dès 2016 **un collectif régional** s'appuyant sur le comité régional biodiversité et privilégiant l'engagement d'actions concrètes à l'échelle régionale. **Un plan régional d'actions prioritaires** pour ce collectif régional a été élaboré pour la période 2020-2022, alimenté par le CRB. Les fonds européens viennent abonder de nombreuses démarches de ce plan.

Au-delà des acteurs institutionnels, la préservation de la biodiversité est également défendue par **un réseau d'associations** locales ou nationales, généralistes ou spécialisées avec un réseau très important de professionnels et de bénévoles qui jouent un rôle très important sur le territoire. Enfin, la biodiversité est également intégrée dans les activités de nombreux **socio-professionnels** qui travaillent en lien direct ou indirect avec la nature, sans oublier les acteurs de la recherche.

Au niveau régional, le **comité régional biodiversité** et ses 93 membres, créé en 2018, est l'instance principale de concertation et d'orientation. Il s'est réuni 3 fois depuis sa création. Une des séances a porté sur les besoins et attentes vis-à-vis du plan régional d'action et trois groupes de travail actifs ont été mis en place pour accompagner sa mise en oeuvre : la mobilisation citoyenne et territoriale, l'observatoire régional de la biodiversité et en 2021 la stratégie aires protégées. **Le conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN)** éclaire également la politique biodiversité avec ses avis scientifiques.



© D. Happe

## Connaître

L'**observatoire régional de la biodiversité** est l'outil intégrateur des démarches de connaissance et de mobilisation à l'échelle régionale. Centré à l'origine sur la connaissance de la répartition des espèces en lien avec le système d'information nature et paysage du niveau national, il a élargi ces dernières années son champ d'action à l'ensemble des données, ressources et démarches en lien avec la biodiversité.

- Les listes rouges qui identifient les espèces les plus menacées par groupe d'espèces (bientôt une vingtaine de liste sur tout ou partie du territoire de la région) et de connaissance des enjeux territoriaux (via l'outil ZNIEFF) se poursuivent pour donner du sens aux données et faciliter leur intégration dans les politiques d'aménagement.
- Des démarches locales viennent contribuer à la connaissance fine, facilitées par les atlas de la biodiversité communale et souvent alimentées par des démarches de sciences participatives.
- Le monde de la recherche scientifique contribue quant à lui à une meilleure compréhension fine des phénomènes, du fonctionnement des écosystèmes à la biologie des espèces avec une activité marquée sur le champ de l'étude des effets du changement climatique en région. La région compte sur cette thématique plus de 40 unités de recherche réparties sur 3 pôles.

Au-delà, l'enjeu majeur de l'observatoire régional de la biodiversité est de **partager cette information** avec le plus large public.



## Protéger les espaces et les espèces remarquables

### • protéger les espèces

Les actions en faveur des espèces patrimoniales du territoire sont notamment mises en œuvre via les **plans nationaux d'action** en faveur des espèces menacées qui concernent une trentaine d'espèces ou de groupe d'espèces pour la région. Bénéficiant d'une animation régionale pour fédérer les acteurs, les actions sont soutenues par les acteurs institutionnels et privés.

La mise en œuvre de la **réglementation sur les espèces protégées** permet également de limiter les impacts des gros projets sur la biodiversité.

### • protéger les espaces

Environ 3,0 % du territoire de la région fait l'objet d'une **protection réglementaire** ou d'une **maîtrise foncière** permettant de contenir les pressions liées à l'activité humaine : parcs nationaux, réserves naturelles nationales et régionales, réserves biologiques, arrêtés préfectoraux de protection des biotopes, des géotopes et des habitats naturels, sites conservatoires.

37,3 % du territoire fait l'objet de **dispositifs de concertation**, de financement et d'engagements volontaires tels que Natura 2000 (13,3 % du territoire régional) ou les 10 parcs naturels régionaux d'Aura (25 % du territoire).

Une petite partie du territoire fait également l'objet d'une maîtrise foncière via la propriété ou des conventions d'usage, souvent en lien avec le dispositif ENS des Départements, les 6 conservatoires d'espaces naturels de la région ou le conservatoire du littoral.

La déclinaison régionale en 2021 de la nouvelle stratégie nationale aire protégée aura pour objectif **d'étendre le réseau d'espaces protégés** et d'améliorer le fonctionnement et l'intégration dans les territoires de l'ensemble des espaces protégés.

## Mobiliser les acteurs et agir dans les territoires

La reconquête de la biodiversité passe par la capacité à **agir sur l'ensemble du territoire** et pas uniquement sur les espaces remarquables. La définition de trame verte et bleue régionale via le SRADDET traduit cet enjeu. **La stratégie Eau Air Sol** portée par le Préfet de Région fixe des objectifs et définit des actions en lien étroit avec les enjeux biodiversité, notamment sur les sujets de qualité des eaux et de maîtrise de l'artificialisation avec l'objectif de diviser par deux la consommation d'espace à horizon 2027.

**Plusieurs outils** permettent de mettre en place des démarches concertées au niveau local et de financer des actions : contrats verts et bleus de la Région, contrats territoriaux des agences de l'eau, animation et contrats Natura 2000 (175 contrats pour plus de 4 millions d'Euros depuis 2016), plan de gestion des espaces protégés, programme d'action des PNR, etc.

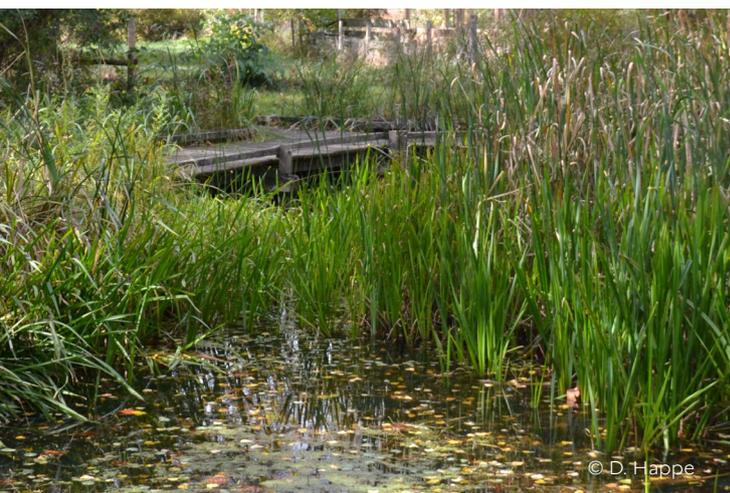
En application du plan régional biodiversité, le dispositif **Territoires Engagés pour la Nature** déployé en 2020 au niveau régional ([10 territoires reconnus en 2020](#)) permet de coordonner, faciliter et de soutenir les démarches portées au plus près des territoires par les collectivités territoriales. Une animation spécifique permet aux territoires de disposer d'un interlocuteur et d'un appui technique.

La prise en compte de la trame verte et bleue dans les **documents d'urbanisme** (SCOT, PLU) est un enjeu fort porté par les services de la région et de l'État auprès des collectivités en charge de ces documents.

La résorption des **points noirs** aux continuités écologiques fait l'objet d'une animation régionale depuis 2016 auprès des gestionnaires d'infrastructures de transport.



© P. Peyrache



© D. Happe

- **Les zones humides** font l'objet d'une politique d'inventaires, de protection et de restauration avec l'intervention de l'État et des agences de l'eau.
- Sur le territoire régional, près de 16 500 **obstacles** à la continuité écologique ont été recensés sur les cours d'eau dont 4600 sur les cours d'eau classés prioritaires. Sur ces cours d'eau classés, près de 2700 nécessitent une intervention pour restaurer la continuité. A ce jour entre 40 et 50% des ouvrages de la région impactant la continuité écologique des cours d'eau ont été traités.

**Le soutien à la mobilisation citoyenne** est également une forte attente locale rappelée par les acteurs du CRB lors des travaux de ces derniers mois. Plusieurs dispositifs ont été engagés pour répondre à cette attente et faciliter la connaissance et donc l'adhésion et l'action en faveur de la biodiversité. Ces dispositifs seront rassemblés sur la plate-forme de l'ORB ([www.biodiversite-auvergne-rhone-alpes.fr](http://www.biodiversite-auvergne-rhone-alpes.fr), en cours de construction).

## Intégrer la biodiversité dans les filières et politiques sectorielles

Intégrer la biodiversité dans l'ensemble des filières et politiques sectorielles en lien direct avec la nature est un enjeu majeur pour obtenir des résultats positifs et durables sur l'ensemble de la biodiversité et pas uniquement sur la biodiversité patrimoniale ; agriculture, forêt, énergie, transports, tourisme, loisirs, etc. Le travail sur l'agriculture biologique et l'agroécologie est un exemple de cet enjeu.

Auvergne Rhône-Alpes est la **2<sup>ème</sup> région française bio** (5 400 producteurs), mais la production reste encore insuffisante pour répondre à la demande locale. Plusieurs démarches nationales et régionales encouragent cette évolution : les collectifs d'agriculteurs en transition agro-écologique (groupes DEPHY ferme, etc.), les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), le plan écophyto, le pôle régional arbre pour encourager l'agroforesterie, les paiements pour services environnementaux, etc.

**Le plan régional forêt bois** ambitionne également de concilier des objectifs de rentabilité économique de l'exploitation des forêts et la prise en compte de leur multi-fonctionnalité avec des actions de prise en compte de la biodiversité patrimoniale dans l'exploitation, de constitution d'un réseau de forêt en libre-évolution (Frene) et d'élaboration d'une stratégie régionale pour les services sociaux-environnementaux de la forêt.

Au niveau de la **production d'énergie**, les services de l'État travaillent avec les producteurs et porteurs de projet d'énergies renouvelables pour intégrer les enjeux biodiversité le plus en amont possible dans la conception des projets. La prise en compte des enjeux de continuité écologique par les gestionnaires d'infrastructures fait l'objet d'une animation régionale portée par l'État et la région depuis plusieurs années (formations, accompagnement des projets, partage des bonnes pratiques, base de données collision).



© Damien Carles / Terra



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes  
Directeur de la publication : Jean-Philippe Deneuvy  
Conception : mission communication  
69453 Lyon cedex 06 - Tél. 04 26 28 60 00  
[www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr)